



MESSAGE DE LA MAIRESSE : RÈGLEMENT D'EMPRUNT 590-21 CONCERNANT LE PARC DU SANCTUAIRE

La municipalité a reçu plusieurs questions concernant le règlement d'emprunt, notamment concernant l'article 4 du règlement d'emprunt 590-21 concernant le parc du Sanctuaire.

Nous vous invitons à écouter ce vidéo visant à répondre à cette question.





CONTACTEZ-NOUS

Bureau municipal

1962 boulevard Saint-Joseph Ouest

819-478-7058

info@st-majorique.ca



Courriel envoyé à : philippe.gagnon@example.org

Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham
1962 boulevard Saint-Joseph Ouest
Saint-Majorique-de-Grantham (Québec) | J2B 8A8 | Canada
819-478-7058 | info@st-majorique.ca

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)

